

**PREVISION POUR L'AVENIR du DON en PRODUITS SANGUINS**

Lors de la dernière collecte du 29 septembre, une convention de partenariat a été signée entre les différents partenaires locaux du don en produits sanguins.

Dans un contexte d'augmentation des besoins en transfusions depuis 2001, le Maire des Martres de Veyre, **Pascal PIGOT** s'est engagé à soutenir l'Etablissement Français du Sang Auvergne-Loire dans sa mission de collecter des produits sanguins sur sa commune.

Il a paraphé cette convention entre le site de l'EFS de Clermont Ferrand, représenté par son Directeur, **M. Patrick FABRIGLI**, la Présidente Départementale du Puy de Dôme, **Mme Huguette JULIEN** et le Président de l'Amicale locale **Dominique CLEMENT**.

Les quatre parties mettront en œuvre tous les moyens de droit dans cette convention pour encourager les habitants à donner leurs produits sanguins, tout en rappelant les principes éthiques forts et intangibles inscrits dans la loi française : volontaire, anonyme, bénévole, et qui ne peut être rémunéré et qui n'est effectué qu'avec le consentement du Donneur.

[!\[\]\(919a2cb85b99741a73c0c31a427236a8\_img.jpg\)Signature du guide de partenariat aux Martres de Veyre](images/stories/les martres partenariat.jpg "Les Martres - signature d'un partenariat quadri partite") Cette tradition républicaine de don éthique est fortement enracinée dans l'histoire de notre pays.

Lors de cette journée de collecte, encore une fois, les Donneurs de Sang Bénévoles de la région des Martres ont montré leur solidarité et leur générosité en effet ce sont **160 Donneurs** qui se sont présentés pour offrir leur sang.

Depuis le début de l'année, l'Amicale a accueilli **948 Donneurs**, ce qui donne une moyenne de près de **190 Donneurs par collecte**. Mais ce volume de poches sera-t-il suffisant pour répondre au besoin urgent de plasma thérapeutique de notre pays pour endiguer les entrées de ce produit de la part des sociétés étrangères!

Nous vous donnons rendez-vous à la prochaine collecte du **lundi 05 janvier**, de **8h30 à 11h30** et de **16h00 à 19h30**, avec le traditionnel **beef** offert par la municipalité